

Article paru le 13 janvier 2022

Chez Zolpan, des bornes de recyclage en libre-service

De nouvelles dispositions de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire), promulguée en 2020, visent une entrée en vigueur au 1^{er} janvier.

Parmi celles-ci l'obligation faite aux magasins de reprendre les produits dangereux vides ou pleins tels que les peintures, solvants, produits nettoyants...

À Trépillot, chez Zolpan, magasin spécialisé dans les peintures et solutions pour la protection ou la décoration des bâtiments pour les professionnels et les particuliers, Yann, le responsable, arrivé il y a un an à Besançon se montre serein. « Il y a des bornes à l'extérieur sur le parking depuis au moins deux ans, elles permettent aux clients et non

clients de rapporter leurs pots de peintures ou d'enduits à base d'acrylique. C'est en libre-service ». Une politique mise en place au sein du groupe qui sur son site précise que les bacs Rekupo collectent les déchets chimiques, acryliques et solvantés : peinture, vernis, lasures, décapants, enduits, colles et mastics. Ceux-là sont ensuite traités par le partenaire du groupe Chimirec. « Pour les clients professionnels qui ont besoin de vider un atelier, j'interviens à la demande », précise le responsable de l'enseigne Bisontine, par ailleurs présente à Lons-le-Saunier, Pontarlier, Montbéliard et Vesoul.



À Trépillot, chez Zolpan, il y a des bornes sur le parking où déposer les pots de peintures ou d'enduits à base d'acrylique. Photo ER /Franck LALLEMAND